



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Paris, le 27 novembre 2023

N°1380

Signature du nouveau contrat stratégique de filière « Industries et technologies de santé »

Réunis au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Aurélien Rousseau, Sylvie Retailleau et Roland Lescure ont signé aujourd'hui avec Audrey Derveloy, Présidente du Comité stratégique de filière « Industries et technologies de santé » le nouveau contrat de filière portant sur la période 2023-2026, aux côtés des représentants des organisations syndicales et des acteurs industriels de la santé qui piloteront les différents projets de filière.

Les industries de santé représentent un secteur de tout premier plan pour la France. Les dispositifs médicaux et médicaments confondus génèrent près de 250 000 emplois directs répartis au sein d'environ 3 000 entreprises réalisant un chiffre d'affaires évalué à 90 milliards d'euros. Le secteur pharmaceutique, orienté à 40% à l'export, représente par ailleurs le 4^e excédent commercial de la France. Particulièrement diversifié, entre firmes multinationales, PME et start-up innovantes, le secteur des industries de santé nécessite des mesures spécifiques et adaptées aux secteurs qui le composent (médicaments, dispositifs médicaux et de diagnostic in-vitro, numérique).

La signature du nouveau contrat de filière a été l'occasion de saluer pour les ministres la densité et la qualité des actions entreprises dans le cadre du précédent contrat, signé en 2019 et suivi d'un avenant signé en juin 2021 pour accompagner les efforts de relance et réindustrialisation post-crise.

A travers ce nouveau contrat, l'État et les acteurs industriels réaffirment leur ambition d'œuvrer conjointement en faveur du développement des filières industrielles de la

santé autour de cinq volets et 16 projets dédiés à la transition environnementale ; à la compétitivité et la souveraineté ; à l'attractivité des métiers et au renforcement des compétences, à l'Innovation thérapeutique et organisationnelle ainsi qu'à l'International. Le CSF œuvrera notamment dans les trois prochaines années à :

- renforcer les actions en faveur de la transition environnementale de nos industries, via des engagements sur la décarbonation pris sur l'ensemble du cycle de vie du produit et une stratégie de filière visant à une meilleure gestion de l'eau sous l'angle environnemental et économique élaborée conjointement avec les services de l'Etat ;

- développer l'important travail dédié à la souveraineté sanitaire et industrielle en étendant la réflexion aux produits intermédiaires pharmaceutiques mais également aux dispositifs de diagnostic in-vitro, alors qu'à ce jour parmi les 450 médicaments essentiels, une vulnérabilité industrielle a été identifiée pour 50 d'entre eux par les services de l'Etat. Leur approvisionnement devra donc être renforcé, le cas échéant par le biais de projets de relocalisation de la production devra donc être renforcée ou relocalisée sur le territoire national ;

- accompagner l'émergence des filières et acteurs innovants, par exemple dans le secteur de la bioproduction notamment dans l'imagerie médicale et la bioproduction – en lien notamment avec l'Agence de l'innovation en santé qui intègre désormais le Comité exécutif du CSF ;

- consolider un modèle valorisant l'utilisation des données de santé s'inscrivant dans les chantiers européens en cours et offrant toutes les garanties éthiques ;

- mettre en œuvre des actions spécifiques sur les compétences et métiers, destinées à aider à trouver les talents de demain, sensibiliser aux enjeux environnementaux et accélérer la féminisation des métiers de l'industrie ;

- porter l'offre française internationalement et lui assurer les débouchés nécessaires à son développement, et appuyer le renforcement des politiques en faveur de l'attractivité du territoire pour l'investissement et la production des produits de santé.

Audrey Derveloy, présidente du Comité stratégique de filière « Industries et technologies de santé », a déclaré : « A travers ce nouveau contrat, les industries de santé, qui sont des acteurs de santé publique et d'innovation engagés, se mobilisent et mettent en œuvre des projets industriels structurants et d'intérêt commun, créateurs de valeur ajoutée thérapeutique, économique et sociale, et accompagnent les grandes ambitions gouvernementales pour l'indépendance sanitaire et le renouveau industriel de la France au service des patients ».

Contacts presse

Service presse de Sylvie Retailleau

ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Tél : 01 55 55 84 24

Mél : secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Service presse d'Aurélien Rousseau,

ministre de la Santé et de la Prévention

Tél : 01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr

Service presse de M. Roland Lescure

ministre délégué chargé de l'Industrie

Tél : 01 53 18 41 13

Mél : presse@industrie.gouv.fr